BURTHE,

CONTRE

LAUSSAT.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

PREMIERE PARTIE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

FACIT INDIGNATIO VERSUM.

JUVENAL.

LOUISIANE, 1er. JANVIER 1804,

10 NIVOISE, XIIe. ANNEE REPUBLICAINE.

A LA NOUVELLE-ORLEANS, DE L'IMPRIMERIE DU TELEGRAPHE,

CHEZ BELEURGEY & RENARD, RUE ST. LOUIS

1804

PREMIERE PARTIE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

LA REPUTATION EST A UN MILITAIRE, CE QU'ELLE EST A UNE FEMME : C'EST UNE GLACE TRANSPARENTE, UN SOUFFRE EMPOISONNÉ LA TERNIT AUSSITOT.

C'est pour elle que le Soldat brave mille fois la mort, c'est pour elle, et par vie, qui' il vit. C'est à ce titre que je vais répondre à M. Laussat je dois à tant de considérations ! Je le dois à l'ARMEE comme un de ses Membres ; je le dois au Général VICTOR, dont j'ai reçu mes ordres ; je le dois, à vous, BRAVES LOUISIANAIS, comme Citoyen. Ç'est parmi vous que j'ai pris une Campagne. Je suis jaloux de votre estime ; elle est nécessaire à mon bonheur. Qui, malgré les événements, qui influent si puissamment sur ma vie privée et militaire, je vivrai parmi vous. Je me dois, d'abord, à ma Patrie ; trop heureux de la servir encore dans le moment où elle est armée contre une injuste agression ; mais, ce devoir rempli, je pourrai satisfaire à le vœu de mon cœur, en vivant parmi vous, sous un gouvernement libre et éclairé.

Sans doute, les choses ne sont pas égales : moi, Soldat, avoir une querelle polémique, avec un homme dont la plume est exercée ; avec un homme *de Lettres (*)*[1], qui, depuis trente ans, broyé du noir ; avec un homme *ex-Législateur, ex-Tribun, ex …..* et avec un homme qui a des amis puissants (il faut bien que cela soit) ; qui a occupé plusieurs postes, dans lesquels, à la vérité, il ne s'en est pas fait beaucoup.

Enfin, n'importe, m'y voilà, il faut m'en tirer.

---

[1] (*) Il est bien peu d'hommes qui écrivent plus de Lettres que lui
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

[C’est ?] ce que j’ai eu, avec M. LAUSSAT, [par ?]ti d’une erreur, dans laquelle [il ?] ou moi, sommes tombés. J’ai prétendu que, par la nature de mes Instructions, je n’étais pas sous ses ordres. Il a prétendu le contraire. Voilà la première question à résoudre. Quand on aura conche contre moi, il faudra ensuite avoir si j’ai dû supporter les hauteurs, des mauvais procédés de doutes espèces ; souffrir des impertinences écrites : enfin, oublier ce que je dois à mon grade, au Général Victor, qui m’a envoyé dans ce pays. Cette affaire lui est, aujourd’hui, toute personnelle. Ce sont ses ordres qu’ […] a méconnus. Cependant, il est bien certain qu’il ne m’a envoyé ici qu’avec le consentement du Ministre de la Marine ; il m’a conduit chez ce dernier, m’a désigné. L’ordre, donné au Préfet Maritime Martin, de m’embarquer, en est la preuve.

Quant à M. Vinache, il est assez étonnant qu’il m’ait méconnu. Avant de partir de France, il connaissait la nature de mes instructions, relativement à lui. Il savait qui nos ordres partaient de la même source, puisque le Général Victor nous avait désignés, l’un et l’autre, au Ministre de la Marine. A-t-il en raison ? C’est encore une question qui ne peut être résolue que par des Militaires connaissant les Ordonnances.

Il est, sans doute, bien malheureux d’être réduit à écrire contre un homme que le Gouvernement a revêtu d’un caractère quelconque, à écrire dans un pays étranger, dans un moment où la guerre et les circonstances laissent un si beau champ à la malignité, à l’esprit de parti, et au jeu de toutes les passions.

Cependant, quand les choses en sont venues à un certain point ; quand elles ont eu une certaine publicité, elles sont alors du ressort de l’opinion et doivent être éclaircies. Je dois à ma Place, à mon Grade et à l’Armée, des détails de ma conduite ; je dois faire voir

jusqu'où la passion, les prétentions et l'amour-propre peuvent porter un homme, qui, par dignité, par modération, aurait dû jouer un tout autre rôle, au moment d'une déclaration de guerre, et dans un moment où la mission a cessé, par le fait. Cette tâche est pénible ; mais je la remplirai. L'un et l'autre, nous avons des Chefs, des Lois, des Ordonnances d'après lesquelles on nous jugera.

Je dois donner quelques détails nécessaires 133 l'éclaircissement des faits, toujours amenés par des causes, qui, quoiqu'accessoires, ont trop de part à mon objet, pour être négligées. Ces détails seront quelquefois minutieux, mais souvent nécessaires ; et comme j'écris pour ma satisfaction, pour mes Amis et pour l'opinion publique, que je respecte, je les entreprends.

N'étant pas parfaitement rétabli de deux blessures graves que je reçus dans la campagne de l'an 8, en Italie (*)[2], et jugé hors d'état de faire la guerre, pour le moment. On m'offrait une place, de mon grade, qui vaquait en Hollande. Je l'acceptai, lorsque je sus que le Général Victor y commandait. A mon arrivée, il m'offrit, par une lettre très-obligeante, que j'ai entre les mains, la place de Chef de l'Etat-Major général du corps d'Armée sous ses ordres. Le tout formait cinq divisions, qui, réunis, donnaient 22,000 hommes.

Sa douceur connue, ses procédés, son attachement pour tout ce qui l'entoure ; la manière agréable, dont j'ai servi, m'attachèrent tellement à sa fortune, que, lorsqu'il fut nommé au Commandement de la Louisiane, je ne balançai pas un moment à l'y suivre, malgré que

[2] (*) C'est dans cette Campagne, que je fus fait Adjudant-Général. (Vois *Hydrique à [?]la Campagne*) Depuis, le Gouvernement a changé la dénomination de ce grade, en cette d'Adjudant-Commandant.

ma santé, et la mort récente de mon père, rendissent ma présence nécessaire en France, où j'ai laissé des intérêts qui souffrent de mon absence.

Un ami commun, à M. Laussat et à moi, me fit faire sa connaissance : il venait d'être nommé Préfet Colonial à la Louisiane. Je dois avouer que la première impression ne fut pas en sa faveur. Son air distrait et souvent à prétention, ne me convint pas.

Le Général Victor, qui connaissait l'habitude que j'avais de faire le logement des troupes, et qui craignait d'arriver, sans être attendu, dans un pays dont on parlait diversement sous le rapport de la civilisation, désira que je l'y précédasse pour y préparer tout ce qui est du personnel du Soldat. Il m'en parla, et la chose resta quelque temps dans cette situation. Il me dit, quelques jours après, qui M. Laussat devant également y précéder l'expédition, il désirait qui je le visse, pour m'entendre avec lui, sure les moyens de faire le voyage ensemble. Depuis notre première entrevue, je lui vis de nouveau. (Le Général Victor m'avait conduit le même jour chez le Ministre de la Marine.) Je lui parlai du désir du Général ; il ne parut pas être flatté de ma compagnie ; fut froid, pour ne pas dire malhonnête, et me dit, entr'autres choses, que j'étais libre de passer, comme tous les gens sous ses ordres. Le ton qui accompagna sa réponse, n'était pas propre à me flatter.

Je lui dis qui j'espérais avoir une instruction écrite et détaillée, et que, s'il arrivait que je me trompasse, sure les attributions de la place et les fonctions de mon grade, comme je ne voulais pas être confondu *avec ses gens*, je prierais le Général Victor, de m'autoriser à ne partir qu'avec lui. Ainsi finit une conversation, que je rapportai mot pour mot au Général, qui fut scandalisé de tant de prétentions, et qui, le soir même, témoigna son mécontentement à M. Laussat. Ceci donna, même

même matière à une explication vive, dont le Général voulut bien me parler le lendemain.

Dès-lors, j'aurais voulu ne pas partir, mais, le Général le désirant, je ne pensai plus qu'à me mettre en règle, et à obtenir un ordre bien motivé. Je le reçus tel que je pouvais le défirer *[sic]* (On le trouvera au No I, à la suite de ce narré) et je partis pour Rochefort, où je trouvai M. LAUSSAT, sa famille, et sa nombreuse suite ; le tout montant à 18 personnes.

Je logeai, à Rochefort, dans le même hôtel qui lui ; je le vis souvent, et, comme j'étais venu assez vite, j'arrivai avant mon ordre d'embarquement, que je savais ne devoir pas être loin. Il me proposa de lever les difficultés qui s'opposaient à mon départ : il m'offrit ses moyens auprès du Vice-Amiral Martin, Préfet Maritime. Je me retranchai sur mon premier ordre, et lui dis que je ne voulais rien devoir à la complaisance ; que le Général me l'avant ordonné, j'avais dû me rendre au port ; que les autres ordres avaient dû être demandés par lui, ou par son Chef d'Etat-Major. Je dois convenir qui M Laussat mit beaucoup d'empressement à me faire partir ; j'en devinai facilement la raison, et sus qu'il ne faisait rien pour moi. Il me fit même une proposition que j'ai pu regarder, depuis, comme un piège. Il me dit que, si ce n'était mon grade, il lèverait facilement les obstacles ; il alla jusqu'à m'offrir de m'embarquer comme un individu hors de grade, et à sa suite. Je dus être piqué de la proposition, et lui dis que je savais trop ce que je me devais ; et à la confiance du Général, pour faire une démarche aussi inconséquente ; que, d'ailleurs, il se rappelait, sans doute, ce que je lui avais dit à paris ; que, par suite, je m'étais mis en règle ; que j'avais un ordre et des instructions ; que je voulais bien les lui communiquer : ce que je fis. Il les lut en fronçant le sourcil, et me dit en me les rendant, que puisqu'il en était ainsi, il correspondait avec M. Vinache, qui, de son côté, me

tiendrait au courant du travail. (Le même jour, M. Vinache prit, chez moi, communication de mes instructions.)

Mon ordre d'embarquement arriva quelques jours après ; et nous partîmes le 22 Nivose, tellement entassés l'un sur l'autre, que je fus réduit à prendre la cinquantième partie d'un trou qu'on avait préparé pour les Officiers de terre : tels que M. Vinache, l'Aide-de-Camp du Général Leclerc, le Capitaine de port, Alliez, et le Sous-Lieutenant de la 54[me], Burthe.

La traversée se fit sans événements. Quelquefois, lorsque la conversation était générale, on drapait l'un, on drapait l'autre : les Officiers généraux étaient les mois épargnés, ainsi que tous les habits bleus (mot technique ;) je souffris long temps pour ne pas faire une scène. Enfin, un jour que les rieurs n'étaient pas du côté des *habits bleus*, et qu'ils y étaient traités avec la plus grande indécence, je n'y pus pas tenir, et je déclarai hautement que j'étais fatigué d'entendre tant de choses déplacées, et qu'à l'avenir je ne souffrirais pas qu'on parlait contre un Officier-Général, et contre un militaire quelconque ; qu'il était temps d'en finir sur ce chapitre. Je fus assez heureux pour obtenir ce que je désirais de la complaisance de ces *Messieurs*, et dès lors, je vécus avec eux plus froidement, mais plus selon mon goût. Les Officiers et les Aspirants du bord furent très-contents que j'eusse fait ce qu'ils n'avaient osé faire. Depuis ce temps, à quelques absurdités près, il n'y eut plus rien.

M. Laussat, seulement, dans un moment d'emportement (qui lui était assez fréquent) dit qu'il ne fallait que six mois pour faire un Général, et six semaines pour faire un Chef de Brigade. (Toutes les fois qu'il parlait des Militaires, il ne pouvait déguiser sa haine.) je relevai ce propos, mais avec ménagement, quoique cela en méritait peu.

Nous arrivâmes aux embouchures du Mississippi. Il fit des dépêches pour le Gouverneur de la Colonie, et lui envoya, par un domestique, copie de la réception qu'on avait faite au Préfet Colonial, Bertin, à la Martinique. Il obtint les plus grands honneurs, et fut reçu comme le Capitaine-Général l'aurait été. Je ne parlerai ici, ni de ce qu'il fit, ni de ce qu'il dit ; cela n'est pas de mon ressort (pour le moment, du moins.)

J'arrivai avec lui au Gouvernement ; il me présenta au Gouverneur, dans mon grade, en préférence de tous les Officiers de la Garnison : cependant, depuis, il a prétendu que je n'étais rien.

Le lendemain je fus de nouveau chez le Gouverneur ; je lui remis une lettre (N°. II.) que lui écrivait le Général Victor, pour m'accréditer. Je lui fis part de mes Instructions ; je lui parlai de l'objet de ma mission. Il s'étendit en louanges sur le compte du Général, et se prêta de la meilleur grâce du monde à nous procurer le logement des troupes, et tout ce qu'il pouvait donner. Il désigna un Lieutenant-Colonel, M. GUILMSRD, qui m'accompagna aux cazernes *[sic]*, à l'hôpital, et dans tous les lieux qui l'on préparait pour les troupes. Je toisai tout ; je fis un dévis apperçu *[sic]* du placement ; je vis souvent M. Laussat ; je lui communiquai mes réflexions, et comme j'appris qu'il se disposait à mettre 1500 hommes où je ne trouvais du logement que pour 1100 ; 500 où je n'en trouvais que pour 350, &c. je lui écrivais que j'avais tout toisé, et que la saison dans laquelle les troupes arrivaient, ne permettait pas de les entasser à ce point. (N°. III.) Je lui parlai de l'hôpital et des moustiquières *[sic]* ; je savais bien qu'il en serait peu de case ; je ne crus pas moins devoir de lui écrire. J'ai sa réponse. Je lui proposai également quelques mesures économiques relativement au pain et au bois ; il passa outre et suivit son plan.

Jamais je ne parlai de mes Instructions ; je fus de la plus grande

réserve , et si les prétentions de M. Laussat, et les mauvais traitemens *[sic]* qu'il a voulu me faire éprouver, ne m'y eussent contraint, elles feraient encore inconnues au Public. Heureusement, pour moi, j'étais en mesure, et j'ai rencontré dans ce pays des militaires distingués, qui ont vu mes titres et se sont refusés à prendre contre moi des mesures violentes, que la haine et la passion de M. Laussat leur dictaient.

J'avais été cause d'une explication qui avait eu lieu entre le Général Victor et M. Laussat ; j'avais remis honnêtement ce dernier à sa place : il m'en voulait, cela était évident. J'étais, selon lui, un argus ; aussi dès qu'il vit que l'expédition était retardée pour long-temps, il crut que le Général ne viendrait pas, et donna un libre cours à sa haine.

Plusieurs malhonnêtetés, que me fit M. Vinache, furent le sujet d'une explication entre lui et moi, et la firent éclater.

Je vais dire, mot pour mot, comme les chose arrivèrent.

Quoique le Chef de Bataillon, Vinache, eut vu mes Instructions, il n'eut pas l'air d'en tenir compte, et parut me traiter comme étranger à lui et à une mission qui, le mettant sous les ordres de M. Laussat, ne l'en tenait pas moins, de droit, sous les miens, puisque j'avais, sure lui, l'avantage d'un grade et d'une commission d'Adjudant-Commandant, et que mes ordres partaient de la même source que les siens ; le Général Victor nous ayant désigné l'un et l'autre au Ministre de la Marine.

M. Vinache, donc, se mit en correspondance avec M. Laussat, qui, pour le service, lui écrivait journellement, et, je dois dire, de la manière souvent la plus malhonnête.

M. Vinache m'a fait voir quelques-unes de ses lettres, et j'ai plusieurs fois

fois partagé son mécontentement ; mais il avait besoin de M. Laussat, et il passa sur les formes : il a reçu, de lui, des lettres que je n'écrivais pas à un Caporal. Quoique je trouvasse, dans M. Vinache, peu de tenue, et qu'il ne fut pas toujours pénétré de la dignité de son grade, je cherchai à le rapprocher de moi, à lui donner des conseils ; je l'invitai à dîner chez moi : d'abord, il promit, mais y manqua, pour aller dîner chez M. Laussat. (Il ne prit pas la peine de s'excuser.) Je fus plus froid avec lui, mais je ne lui fis pas de reproche : quelque temps après je le rencontrai, il s'excusa : nous parlâmes de M. Laussat, il s'en plaignit.

Enfin, M. de Caza-Calvo, Brigadier des Armées de Sa Majesté Catholique et Commissaire pour la remise de la Colonie, arriva ; j'écrivais une lettre à M. Vinache, je l'invitai très-honnêtement à se réunir à moi, et à deux Officiers Français qui étaient dans la Place, pour faire une visite au Brigadier. Je la lui fis remettre par un d'eux. Il promit de dîner chez moi, et de se réunir pour la visite en question ; cependant, il ne fit ni l'un, ni l'autre ; dina chez M. Laussat et l'accompagna chez le Brigadier. Je trouvai ce procédé très-malhonnête : je lui en parlai. Il convint que M. Laussat lui avait écrit une lettre si impérative, en lui envoyant sa voiture, qu'il n'avait pas pu reculer.

Je trouvai, dans M. Vinache, si peu de consistance, que je crus ne devoir y faire aucune attention : je connaissais les raisons (*)[3] premières de sa conduite.

Je m'étais présenté plusieurs fois chez M. Laussat ; il n'était jamais visible. J'avoue que, scandalisé de ses grands airs, et de son ton important (qu'il appelle dignité) je cessai d'y aller pendant plus de vingt jours ; mais comme on parlait, en ville, de la suppression de mes visites ; qu'on

[3] (*) L'argent: ce grand mobile des actions des Hommes.

l'interprétait ; que les Américains et les Espagnols en parlaient avec joie, ce fut pour moi une raison de rapprochement. Je fus chez lui.

Incapable d'une démarche aussi loyale, et d'autant de franchise, il parut fort étonné de ma visite : je lui en donnai les motifs. Je lui dis qu'on nous supposait fort mal ensemble ; mais qu'il suffisait que les ennemis de la France s'en amusassent, pour que je me rapprochasse de lui, quoique nous n'eussions pas besoin l'un de l'autre, et que nous nous convinssions peu, sous beaucoup de rapports. Je lui dis que, ceci étant du ressort de l'opinion, je le verrais quelquefois : en effet, j'ai continué mes visites. Je me suis souvent informé de l'état de sa santé : pendant qu'il était malade, j'ai même partagé la sollicitude du peu d'amis qui sont restés attachés à sa maison ; mai il a éclaté, au moment où j'y pensais le moins, un jour (12 Juillet, 23 Messindor) où je lui fis visite ; et en voici le prétexte, car je ne puis pas dire, bonnement, la cause.

Depuis long-temps *[sic]*, je voulais donner à dîner ; je savais que M. Laussat, étant malade, il n'y aurait pas de dîner chez lui. En effet, je sais, à n'en pas douter, qu'il ne devait pas y en avoir. J'invitai, pour le 14 Juillet, trois Officiers Français, entr'autres *[sic]* M. Vinache ; il me répondit une lettre que je trouvai malhonnête, et qui l'était en effet : il me disait que, s'il n'y avait pas de dîner chez M. Laussat, il viendrait : il n'avait pas d'invitation ; j'étais donc son pis aller.

Je fus piqué de cette malhonnête ; et je puis protester, que rien, dans ma conduite, ni dans mes manières, ne l'avait provoquée. Comme j'aurais pu écrire trop fortement, je préférai passer chez lui, en me promenant, sure le soir. J'y allai, je puis dire, avec les intentions les plus conciliantes. Je ne lui avais fait qu'honnêtetés, et les procédés étaient tous de mon côté. Il connaissait les Instructions qui le mettaient sous mes ordres, et il peut dire, si, jamais, je m'en suis servi avec lui ;

J'ai à me faire le reproche de l'avoir traité avec trop de ménagement. Incapable de procédés, il n'a pas su apprécier les miens. Je m'appercevais *[sic]* que nous nous convenions peu, wt je fus toujours très-réservé avec lui. Je sentais vivement sa malhonnêteté, et lui en parlai, d'abord, avec beaucoup de modération. Je récapitulai ses torts envers moi ; ils étaient évidens *[sic]*. Comme il ne voulait pas en convenir, je lui parlai de mes ordres, et des siens : il me dit, qu'il n'était pas sous mes ordres ; qu'il ne me devait rien. Je lui dis, que, s'il persistait, je devais à l'instant, lui ordonner des arrêts. Il me répondit, qu'il ne les garderai pas. Alors, je me trouvai dans la cruelle nécessité de punir un homme qui me méconnaissait. (*Fâcheuse alternative de la hiérarchie militaire.*) (*)[4] En rentrant chez moi, je lui confirmai les arrêts par écrit. Le lendemain, j'aurais voulu qu'il reconnût ses torts : je lui demandai, s'il persistait ; je lui dis, que je serais fâché qu'il me réduisit à appeler *[sic]*, sur lui, la sévérité des Ordonnances. Il répondit, que M. Laussat lui défendait de m'obéir. *Etrange effet de la passion !*

Je reçus, en effet, une lettre de ce dernier ; je dus être étonné de son contenu : je la joins ici, (N°. V.) mais justement méritée. Il est, en effet, inouï, qu'un homme avec lequel je n'ai rien de commun, un Administrateur, se soit permis de m'écrire sur ce ton. Il eut l'impudeur de dire sa lettre, chez lui, à vingt personnes. Un homme délicat aurait aussi lu la réponse victorieuse que j'y fis, mais quand on s'est attiré, par son inconséquence, une telle réponse, on a trop d'amour-propre pour la montrer.

Le 27, il mit M. Vinache aux arrêts, pour préparer les voyes *[sic]* et

---

[4] (*) Il est à noter, que j'étais Adjudant-Général dans l'an [??] qu'a cette époque. M. Vinache n'était pas encore Capitaine de première classe ; qu'il est mon cadet d'âge, de service, et, j'ose dire, d'autre façon.

aller à son but : après quoi il écrivit au Gouverneur, M. de Salcédo, que je devais avoir un duel avec M. Vinache ; qu'il importait à la tranquillité de la Colonie que je fusse arrêté : que les scellés fussent mis sur mes papiers ; que je fusse déporté, comme un Jacobin dangereux, (*)[5] capable de troubler la Colonie.

On reconnaîtra bien, là, l'homme du 18 Fructidor : toujours les déportations. Il abusa, dans cette circonstance, du nom du Premier Consul, pour appuyer sa demande, remplie de fiel et de perfidie.

Il n'avait jamais été question de duel, entre M. Vinache et moi ; et je savais que je ne devais rien à cet Officier, jusques-là *[sic]*. Les Employés, de M. Laussat, n'avaient pas manqué d'accréditer ce bruit.

J'allai chez M. Vinache, qui ne voulut, je ne sais pourquoi, me parler que devant témoins : je parlai, en effet, et lui dis, que ses ennemis, et les miens, faisaient circuler tel …ait ; que j'attendais sa réponse. Il me déclara, qu'il n'avait jamais parlé d'avoir un duel avec moi ; que, de plus, son intention n'avait jamais été telle. J'éclaircis, avec lui, d'autres points, que la malignité cherchait à envenimer, et sortis, en l'invitant à ne rien faire qui le compromît, nous mit en scène, et fit rire les ennemis de la France. On a donné une autre interprétation à cette démarche ; mais la voilà, telle qu'elle fut.

Je reçus, après midi, une lettre de M. le Gouverneur, dans laquelle il me déclarait, qu'au nom du Premier Consul, sure la demande de M. Laussat, il m'intimait de ne pas entrer en ville, me laissant le loisir de jouir du reste de la Colonie. Je vis d'où partait le coup.

---

[5] (*) Pour preuve de mon Jacobinisme, il a dit, en société, que j'avais été l'Aide-de-Camp du Général Massena.

Cette lettre était signée, aussi, du Marquis de Casa-Calvo. Je montai en voiture, et me rendis, la lettre à la main, chez le Marquis, et lui déclarai que je ne pouvais obéir, ne connaissant personne qui pût m'intimer les arrêts. Il me dit que ce n'étaient pas les arrêts ; que la nécessité avait dicté cette démarche. Je le prévins que, d'abord, je ne tenais pas les arrêts ; mais, qu'en outre, je sortais du pays, dans vingt-quatre heures, si cette lettre n'était pas révoquée. Il vit bientôt la perfidie de M. Laussat, sa haine ; m'invita à écrire, m'assurant que je serais satisfait. Le lendemain, en effet, je le fus ; et, je dois dire, j'ai dû être satisfait de la deuxième, qui annulle *[sic]* la première.

Dès que j'ai vu que j'avais fait cesser les préventions, je donnai au Gouvernement, et au Marquis, communication de mes lettres de service, de mon ordre d'embarquement, et de mes Instructions. Il leur a été démontré, que M. Vinache est sous mes ordres ; que M. Laussat a abusé des circonstances pour faire éclater sa haine ; et, je dois dire, à leur louange, que l'un et l'autre ont donné, si volontiers, connaissance de mes titres, et des détails de cette affaire, que les Officiers de la Garnison, et les Habitans *[sic]*, virent les chose tout différemment qu'ils ne les avaient vu d'abord.

Je mets, à la suite, copie de mes lettres de service, de mon ordre d'embarquement, et de mes Instructions, me reposant, avec confiance, sur mon droit incontestable, et l'intégrité de ceux qui seront appelés à juger cette affaire.

Je dois avouer que, généralement parlant, il me repugnerait *[sic]* beaucoup d'être sous les ordres d'un Administrateur ; que je sais (peut-être trop) que je fais partie de ce Corps respectable, étranger aux factions ; de ce Corps, qui, seul, a fait respecter le nom Français dans les deux Mondes, pendant que les factieux l'ensanglantaient, et dévoraient la

fortune publique. Sous ce point de vue, je me suis mis en règle ; je m'en suis expliqué : je ne suis venu que parce que j'avais une garantie dans mes ordres. Je savais que les Procureurs, et les Ecrivassiers, qui ont gouverné, pour le malheur de la France, n'ont pas encore pardonné, à l'Armée, sa gloire ; et que quand ils en trouvent l'occasion, ils font tomber, sur un seul, la haine qu'ils portent au Corps entier.

Je m'abstiendrai de tout ce qui est étranger à mon sujet ; je distinguerai, toujours, le Commissaire, du Gouvernement Français ; de *LAUSSAT*, *homme* ; de ce Laussat, que j'attaque comme calomniateur ; ce Laussat, qui me traite de Commissionnaire, de Jacobin, d'Espion ; ce Laussat, coupable, envers moi, d'actes arbitraires et de vexations.

Je donne la première partie de mon Mémoire : la seconde ne paraitra, dans ce pays, que plus tard : j'ai beaucoup d'autres choses entre les mains. Pour le moment, je donnerai, seulement, les faits : les Notes sont *confidencielles [sic]*. Je saurai, plus tard, pour quelle raison un Administrateur, qui a, entre les mains, les fonds du Gouvernement, me refuse mes appointemens *[sic]* échus ; lui, qui m'avait déjà fait payer trois mois ; pourquoi il les a refusé à un Officier attaché à ma mission, pendant qu'il était porteur de pièces qui prouvaient qu'il était Officier à la 54me demi-Brigade, et détaché près de moi.

Je saurai s'il a pu me priver du Commandement Militaire qui me revenait dernièrement ; m'empêcher les fonctions d'un grade que je dois à mon épée, et que j'ai acheté de mon sang. Je ne voulais avoir rien de commun avec lui, et ma conduite l'aurait prouvé : je ne pouvais pas être jaloux de servir sur ses ordres ; et d'autres raisons auraient motivé mon refus, si celles-là n'eussent été suffisantes.

Si tous ces faits, réunis, ne prouvent pas encore entièrement, contre lui, ils démontrent assez, du moins, l'animosité et la haine : je n'en

finirais pas, si je voulais entrer dans les détails. Je parlerais du bâtiment du *Capitaine Farmuel* ; je parlerais du *Citoyen Gandon*, Commandant le Cutter Français, la Terreur ; je citerais M. *Delamare*, employé dans l'Administration ; je parlerais du Citoyen *Daguier*, Capitaine de la 50me demi-Brigade : je cite, de préférence, ces quatre personnes, parce qu'elles doivent, incessamment, repasser en France.

Dans toute sa conduite, on verrait ses prétentions, ses hauteurs, et combien les Citoyens on à se plaindre de lui.

Je parlerais du Capitaine de port, *Alliez* ; &c. &c. Mais j'écris un Mémoire, et ne veux pas écrire des volumes.

****

PIECES JUSTIFICATIVES.

N° I.

****

COPIE DE MES INSTRUCTIONS.

****

LIBERTÉ ÉGALITÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

****

LE GENERAL DE DIVISION, VICTOR, CAPITAINE-GENERAL DE LA LOUISIANE,

ORDONNE à L'Adjudant-Commandant, BURTHE, DE partir de France, avec le Préfet de la Louisiane, à l'effet d'exécuter les Ordres et les Instructions ci-jointes.

Signé, VICTOR.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

****

Au Quartier-Général, à Paris,

Le 21 Frimaire an 11 (11 Décembre 1802.)

LE GENERAL DE DIVISION, VICTOR, CAPITAINE-GENERAL DE LA LOUISIANE,

A L'ADJUDANT-COMMANDANT, BURTHE.

En conséquence de mes ordres, d'autre part, veuillez bien, Citoyen Commandant, aussitôt après votre arrivée à la Nouvelle-Orléans, vous occuper, très-particulièrement, du placement des troupes, après leur débarquement ; si, comme je le présume, le casernement existante ne suffisait pas à leur placement, le Chef de Bataillon du Génie, Vinache, se réunira à vous pour choisir un terrain élevé et salubre, à l'effet de les camper au dessus de la ville, jusqu'à leur placement définitif. Cet Officier vous tiendra au courant de son travail, et recevra de vous les ordres ultérieurs, pour la marche de ses opérations, toujours en exécution de mes ordres, et de ceux du Ministre de la Marine.

Pour tout ce qui n'est pas le personnel du Soldat, vous vous entendrez avec le Préfet Colonial, pour l'exécution de mes ordres ; et j'ai lieu espérer que M. le Gouverneur Espagnol se prêtera à laisser sortir des

magasins les effets de campement, qui sont disponibles. Cet article est encore du ressort du Préfet. Si ces moyens ne suffisaient pas, il faudrait que le bois et la paille, réunis, donnassent, aux Soldats, les moyens de se barraquer *[sic]* d'une manière commode et saine. Enfin, j'attends, de la confiance que je mets en vous, et de votre zèle, connu, que vous me donnerez, à mon arrivée, des renseignements sur le placement général ; l'esprit des Habitans *[sic]*, leurs dispositions, et sur les moyens, réunis, qui doivent concourir à améliorer le fort des Soldats, et de tous ceux dont le Gouvernement m'a confié le commandement et le bonheur.

Signé, VICTOR.

****

LIBERTÉ ÉGALITÉ

ORDRE D'EMBARQUEMENT.

N°. II.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

MINISTERE
DE LA
MARINE
ET DES
COLONIES

Paris, le 8 Nivoise, an 11 de la République.

LE CHEF ADJOINT DE L'ADMINISTRATION COLONIALE

AU CITOYEN BURTHE, ADJUDANT-COMMANDANT, A ROCHEFORT

Le Ministre me charge, Citoyen Commandant, de vous prévenir qu'il autorise le Préfet Maritime, Martin, à pourvoir à votre embarquement, pour la Louisiane, soit sur le bâtiment qui doit y transporter le Préfet Colonial, Laussat, soit par la voie du Commerce, si ce bâtiment avait mis à la voile, lors de la réception de la lettre, que j'écris en son nom, à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé. Ed. PONCET.

COPIE
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

COPIE DE LA LETTRE DU CAPITAINE-GENERAL VICTOR,

A MONSIEUR DE SALCEDO.

N°. III

~~~~~~

LE GENERAL DE DIVISION, VICTOR, CAPITAINE-GENERAL DE LA LOUISIANE,

A SON EXCELLENCE MONSIEUR DE SALCEDO, GOUVENEUR DE LA LOUISIANE.

MONSIEUR LE GOUVENEUR,

J’ai désigné L’ADJUDANT-GENERAL BURTHE, pour me précéder à la Louisiane ; il est chargé, par moi, d’assurer aux troupes que je vais conduire dans la Colonie, qui est maintenant sous votre Commandement, le logement nécessaire, ou, à son défaut, un campement dans un terrain élevé et salubre ; il a également mission, pour ce qui est relatif à mon placement personnel.

Permettez que j’attende, de votre complaisance, qu’il vous plaira lui donner quelque renseignement, tendant à faciliter l’exécution de mes ordres ; et croyez que je regarderai, comme à moi faites, les bonnê-
~~~~~~

tetés, et autres preuves de votre bienveillance, dont il vous plaira l'honorer ; vous pouvez, par avance, compter sur ma reconnaissance, et sur les sentimens *[sic]* de la haute considérations avec laquelle je suis,

Monsieur le Gouverneur,

Votre très-obéissant serviteur,

VICTOR.

N^{O}. IV.

****

TRADUCTION.

****

Nous, Brigadiers des Armées, et Commissaires de Sa Majesté Catholique, certifions, que la Lettre, rapportée ci-dessus, est véritable, et que l'original est déposé aux Archives du Gouvernement.

Nouvelle-Orléans, le 26 Décembre 1803.

LE MARQUIS DE CASA-CALVO.

MANUEL DE SALCEDO.

Suivent deux cachets,

leurs armes.

LETTRE A MONSIEUR LAUSSAT

N°. V.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Nouvelle-Orléans, le 20 Avril 1803.

28 Germinal, an 11 de la République.

CITOYEN PREFET,

Vous avez vu, par na nature des Instructions que j'ai reçues du Capitaine-Général, qu'il espère, que quoique n'entrant pas dans tout ce qui regarde le matériel des préparatifs, je donnerai mes soins à tout ce qui est du personnel : j'ai donc dû, en conséquence de ces ordres, visiter les lieux destinés à recevoir les troupes, et, quoique je n'ai pas été appelé à partager vos travaux, je n'en ai pas moins dû faire tout ce qui tend à l'exécution des ordres que j'ai reçus, Quoique honoré de la confiance du Capitaine- Général, et, sachant bien jusqu'où vont mes fonctions, vous avez vu que, mettant à part tout ce qui pouvait m'être personnel, je me suis rapproché de vous, pour vous communiquer mes idées, qui, quoique pas lumineuses, n'en tendaient pas moins à obtenir un mieux possible ; c'est dans les mêmes idées, que je vous ai parlé, de l'absolue nécessité, de faire faire, au moins, mille moustiquières, qu'il serait nécessaire d'envoyer à la Balise, aussitôt consectionnées ; permettez, qu'aujourd'hui, qu'il m'est démontré qu'il est impossible de s'en passer, je réitère mes instances ; je crois répondre d'avance à ce que vous me direz, de la dépense, très-considérable,
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

dans laquelle cela vous entraîne ; je sais que cette dépense n'a pas été prévue par le Ministre de la Marine ; selon moi, toutes ces considérations, quoique très-puissantes, doivent céder devant la nécessité. Je dois vous observer, que la saison dans laquelle les troupes arrivent, ne permet pas de les serrer, autant que vous paraissez vouloir le faire ; par exemple, selon moi, la corderie peut contenir, à peine, 400 homme ; la Cazerne 1,100 ; le magasin Pitot 80 ; les magasins Gravier 500, &c.

Quelque *[sic]* soit le succès de cette lettre, Citoyen Préfet, j'ai dû satisfaire à ce vœu de mon cœur ; les intentions, connues, du Capitaine- Général, pour tout ce qui tend à améliorer le fort du Soldat, m'assurent, par avance, que j'ai dû cette démarche à l'une et l'autre considération(*)[6].

J'ai l'honneur de vous saluer.

BURTHE.

[6] On voit, par cette lettre, que M. Laussat et moi étions déjà fort mal ensemble ; que je me mettais en mesure : je connaissais l'homme auquel j'avais à faire ; *je prenais la défensive.*

COPIE DE LA LETTRE DE MONSIEUR LAUSSAT.

N°. VI.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Nouvelle-Orléans, le 25 Messidor an 11,

13 Juillet 1803.

LE PREFET COLONIAL DE LA LOUISIANE,

AU CITOYEN BURTHE, ADJUDANT-COMMANDANT ATTACHÉ A L'EXPEDITION DE LA LOUISIANE.

Le Chef de Bataillon du Génie, Vinache, m'a rendu compte, Citoyen, des procédés que vous vous êtes permis vis-à-vis de lui : il m'a rapporté l'ordre, vraiment étrange, qu'il a reçu de vous ; je lui ai défendu d'y avoir aucune espèce d'égard.

Je regrette, Citoyen, que vous me forciez de vous dire que vous êtes ici, pour le moment, sans nul pouvoir quelconque, ni civil, ni militaire. Vous ne devez pas oublier, comment j'ai consenti, par égard pour le GENERAL VICTOR, à vous laisser embarquer avec moi, et applani *[sic]* les justes obstacles que le VICE-AMIRAL MARTIN vous opposait. (*)[7].

N'ayant pas d'ordre, du Ministre, qui vous ait attaché à ma mission, si vous êtes chargé de quelque commission, du GENERAL VICTOR, ce

[7] (*) Je fais que voilà le moyen perfide dont se sert Mr. LAUSSAT, quand il parle de voyage dans ce pays, mais j'ai répondu à cela tout ce qu'il est possible de dire, en produisant les Instructions du GENERAL VICTOR, et l'ordre d'embarquement que j'ai reçu du Ministre de la Marine, et, s'il était vrai que le Général ou son Chef d'Etat-Major eussent néglige de la demander, que pourrait-on conclure, même dans le cas où Mr. LAUSSAT aurait répare cet oubli ?
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

ne peut être que des commissions purement privées ; et le GENERAL VICTOR, dont je connais les intentions, et toute la mesure, sera fort étonné de l'abus que vous prétendriez en faire.

En un mot, il n'y a, jusqu'à présent, de Chef d'Autorité Française, dans la Colonie, qu'en moi : tous (*)[8] ceux qui y exercent quelque fonction, pour la République, n'y font que sur mes ordres ; et telles sont, notamment, les dispositions formelles du Gouvernement, relativement au Chef de Bataillon du Génie, VINACHE : sa commission, même, le porte. Par modération naturelle de caractère, par considération pour le GENERAL VICTOR, et par le désir de ne pas offrir, à la Colonie, de spectacle de désunion, j'ai long-temps fermé les yeux sur tout ce qui me revenait de vous : la scène scandaleuse et éclatante, que vous venez de faire, ne comporte plus de silence.

Je donnerai, à cette lettre, le publicité nécessaire, pour que personne ne puisse, désormais, se méprendre aux prétentions que vous affichez. Tant que vous n'avez eu de tort qu'envers moi, j'ai pu me regarder comme supérieur à eux, et n'y faire aucune attention.

Maintenant, les choses changent : je dois à la confiance, dont m'honore le Gouvernement, à la dignité éminente, dont il m'a revêtu dans ce pays, aux personnes qu'il a bien voulu y employer sous mes ordres, de lui rendre compte de votre conduite, et je vous préviens que je le ferai.

Je vous salue.

Signé, LAUSSAT.

[8] (*) Il me semble que quand on a dit tous, on n'est pas conséquent, en disant " notamment un tel. " Je ne parlerai pas du Français de le première période de la phrase.

MA REPONSE A LA LETTRE PRECEDENTE.

N°. VII

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Nouvelle-Orléans, le 26 Messidor an 11,

14 Juillet 1803.

Il est à naître, Monsieur, qu'un homme revêtu par le Gouvernement, d'une *dignité éminente*, écrive avec aussi peu de dignité ; il est à naître, qu'un Administrateur, avec lequel je n'ai rien de commun, se permette de m'écrire sur ce ton. J'ai beau lire et relire mon Ordre et mes Instructions ostensibles et autres, je n'y vois point au Préfet : il est encore à naître, qu'un Administrateur prenne sur lui de résoudre un question de mon état, quand il ne connaît pas même le sien. Je laisse à d'autres le soin de la conclusion ; je me bornerai à mon objet, et je vais répondre, autant qu'on peut le faire, à un tissu de balivernes, quoique, comme futur Préfet, (*)[9] je ne vous doive rien, et que, comme homme, j'aye sure vous d'autres avantages.

1°. *Vous " avez défendu au Chef de Bataillon,* VINACHE, *d'avoir aucune "espèce d'égard à mon ordre" ;* et de quel droit ? Depuis quand un Administrateur peut-il soustraire un Officier à l'autorité de son Chef ? un Officier qui lui manque verbalement et par écrit ? Voilà du nouveau ! Je vous connaissais déjà, mais j'avais besoin de ceci, pour croire que l'amour-propre put porter un homme jusques-là.

[9] (*) On doit toujours faire distinction de ce qui est grade ou commission ; Mr. LAUSSAT a une commission temporaire, et moi j'ai le grade. Cette observation est à noter, elle aidera à nous mettre dans notre vraie situation.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

2°. Quittez, avec moi, ce ton protecteur, qui ne va ni à l'un, ni à l'autre. "*Je ne dois pas oublier comment vous avez consenti à me faire embarquer avec vous."* Moi, Monsieur, je vous aurais prié de me faire embarquer ! moi, qui ai su éviter le piège que vous me tendiez, en voulant que je m'embarquasse comme individu hors de grade, et qui ne suis parti qu'après avoir reçu mon ordre d'embarquement du MINISTRE de la MARINE ; VOUS L'AVEZ VU.

3°. Je le crois bien, qu'aucun ordre du MINISTRE ne m'attachait à votre mission ; vous savez que je n'aurais pas voulu partir ainsi ; je vous l'ait dit à Paris, et depuis, à Rochefort. Je ne me doutais pas que j'avais l'air d'un Commissionnaire. Où un homme, qui devrait être bien élevé, prend-il de semblables termes ? Le GENERAL VICTOR, qui connaît vous et moi, saura, et fait déjà, Monsieur, que ce n'est pas moi, qui puis abuser de quelque chose ; et sans doute, vous saura gré d'insinuer, que je suis ici pour y préparer ses intérêts.

4°. Il est visible, qu'encore tout étonné de vous trouver quelque chose, vous vous croyez être tout ; mais je ne vois pas ce qu'ont de commun, avec moi, "*les dispositions formelles du Gouvernement, relativement au Chef de Bataillon,* VINACHE (*).[10]"

5°. Quant à votre modération, je n'en dirai rien ; elle est déjà connue : "*par considération, pour le* GENERAL VICTOR." Voilà, je crois, la première fois que vous vous voulez bien avoir pour lui, considération, depuis que vous êtes dans ce pays. "*Vous avez bien voulu fermer les oreilles* (voulez-vous dire) *sur tout ce qui vous revenait de moi."*

[10] (*) Vous voulez soustaire M. VINACHE à mon autorité de droit, et vous prétendez que je dois être sous vos ordres, pendant que M. VINACHE est designé *[sic]* comme etant *[sic]* sous les miens, et que moi je ne suis designé *[sic]* ni dans vos ordres, ni dans les miens, si cela avait pu être, je ne serais pas ici : il est vrai que le GENERAL VICTOR n'a pas cru devoir prendre votre avis en me donnant mission : selon vous, il a de grands torts.

J'avoue que, plus d'une fois, j'ai été scandalisé du ton important, et des grands airs, qui ne nous cachent pas le petit homme ; mais les flatteurs, qui forment votre cour, ont pu, seuls, inventer ce qu'il leur a plu de vous dire, et il est au-dessous de moi, de me justifier avec vous.

6°. Quant à la "*publicité nécessaire*", que vous voulez donner à cette lettre, on ne verra des prétentions que de votre côté, car vous seul en affichez. Comme ma réputation ne dépend pas de vous, et que d'ailleurs elle est établie autrement que la vôtre, vous ferez ce que vous voudrez ; je saurai ce qui me reste à faire.

7°. Mon caractère connu, et la franchise d'un Militaire, tel que moi, ne m'ont pas donnés des torts secrets envers vous ; il est au-dessous de moi d'en avoir de semblables.

8°. "*Maintenant, que les choses changent*" (pour vous) et que vous devez, à la confiance dont vous honore le Gouvernement, et à la "*dignité éminente"* dont il vous a revêtu, dans ce pays, de lui rendre compte, de ma conduite, vous en êtes le maître ; je vous préviens, moi, que je fais ce que j'ai à faire, quand mon Chef, qui est le vôtre, sera ici.

9°. Mais, après tout, se celui qui doit, un jour, entre Préfet, a des torts envers celui qui doit être un jour Adjudant-Commandant, dans ce pays, ne reste-il pas quelques petits moyens à ce dernier ? *Vide bimus infra.*

Je vous salue.

Signé, BURTHE.

COPIE DE MES LETTRES DE SERVICE.

N°. VIII.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

LIBERTÉ ÉGALITÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DEPARTEMENT
DE LA
GUERRE.
~~~~~~~~~
3eme. DIVISION.
~~~~~~~~~
BUREAU DES
ETAT-MAJORS.
~~~~~~~~~

Paris, le 30 Fructidor, an 10.

LE CHEF DE LA TROISIEME DIVISION

DE LA GUERRE,

AU CITOYEN BURTHE, ADJUDANT-COMMANDANT,

Rue du Bouloy, N°. 18, à Paris.

Le Ministre me charge, Citoyen, de vous envoyer ses lettres de services, qu'il vous a fait expédier pour la Louisiane : vous les trouvera ci-jointes. Veuillez bien, je vous prie, lui en accuser la réception.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé, TABARIÉ.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

UNE ET INDIVISIBLE.

****
ARRETÉ DES CONSULS,
DU 13 FRUCTIDOR
****

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

LETTRE DE SERVICE.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

BONAPARTE, PREMIER CONSUL DE LA REPUBLIQUE,

ayant à nommer un Adjudant-Commandant, pour être employé, en cette qualité, près les troupes qui composent l'expédition de la Louisiane, subordonnément au Général Commandant lesdites troupes, et aux Généraux employés près d'elles, a fait choix du Citoyen ANDRÉ BURTHE.

Il est, en conséquence, ordonné aux troupes désignées ci-dessus, … ……………………………………………… aux Officiers d'Etat-Major, à ceux de l'Artillerie et du Génie, et à tous autres employés près d'elles, de le reconnaitre en ladite qualité d'Adjudant-Commandant, et de lui obéir, ou faire obéir, par ceux étant sous leurs ordres, en tout ce qu'il leur commandera pour le bien du service et le succès des Armes de la République.

Fait à Paris, le dix-septième jour du mois
De Fructidor, l'an dix de la République.

Le Ministre de la Guerre.

Signé, ALEXANDRE BERTHIER.

J'ai, entre les mains, les originaux des pièces que j'ai données ; je les communiquerai aux personnes appelés à les connaître, et même à celles qui le désireraient : quand aux faits, des personnes qui méritaient, par leurs caractères, le considération publique, les attesteront, et ne laisseront aucuns doutes sur leur véracité.

Il ne faut pas perdre de vue la question principale, qui est de savoir si le GENERAL VICTOR a eu titre pour m'envoyer dans ce pays, avec une Instruction qui me chargeait du personnel de l'expédition. Je crois que mon ordre d'embarquement, par le MINISTRE de la MARINE, indique assez que le GENERAL n'a rien fait sans son consentement ; il serait difficile (selon moi, du moins) de contester à l'homme qui va commander en Chef, dans ce pays, le droit de s'y faire précéder par celui qui a été jusque-là son Chef d'Etat-Major : enfin, celui qu'il honore de sa confiance, qui, par état et fonctions de grade, doit avoir ces notions familières (*).[11]

Il faut que le Lecteur, pour juger sainement, se reporte au moment où j'ai écrit ; les évènemens *[sic]* ont changé la face des choses ; il faut observer, qu'alors, on venait d'apprendre la déclaration de guerre ; la session du pays, aux Etats-Unis, n'était pas connue, du moins fort peu de monde y croyait. M. Laussat était certainement dans une mauvaise situation, et sa mission, comme je l'ai dit plus haut, avait cessé par le fait des événemens *[sic]*. Selon moi, il n'a jamais été en fonctions de Préfet. Le pays n'a pas cessé d'être sous le régime Espagnol ; et, quand il s'est trouvé Français, il était entre les mains d'un Commissaire du Gouvernement, et non entre les mains du Préfet de la Louisiane : toutes ces circonstances sont bien postérieures au temps dont j'ai parlé dans mon Mémoire : lui et moi n'avons jamais eu,

[11] (*) Les fonctions de mon grades sont, en effet, celles dont j'étais chargé dans ce pays ; en campagne, j'y réunis le matériel d'une division ou corps d'Armée.

dans ce pays, qu'un caractère *semi-officiel ;* tout ce que nous avions à demander, nous ne pouvions que l'attendre de la complaisance du Gouvernement Espagnol, qui, fatigué des prétentions de M. Laussat, l'a, enfin, mis à sa place, et le lui a écrit formellement. Je sais, de M. le Marquis de CASA-CALVO, que les Détails de mon Affaire avec M. Laussat sone envoyés au Ministre, à Madrid ; sans doute, le Gouvernement Français prendra, par le moyen de son Ambassadeur, connaissance des faits. Mon Rapport, et celui de M. Laussat, pourraient être suspects, mais celui-là ne pourra l'être.

L'ADJUDANT-COMMANDANT,

BURTHE.

Le soir du 13 Janvier.

Il paraitrait étonnant que Laussat allât plus loin : cependant la suite nous apprendra ce que peut la haine. Vas ! Laussat, tu te démasques : tu sais que ton rôle est fini. Tu ne peux plus me surprendre. Tu trembles que j'arrive pour faire connaitre tes turpitudes. Tu demandes que je fois arrêté ! Vas ! tu paraitras hideux comme ton âme atroce. Je t'attends au redoutable Tribunal de l'Opinion.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~